

VIDE-GRENIERS "ARTHELON" Samedi 21 mai 2022

Organisateur : FLEURY ARTHELON - Association de quartier

Information aux exposants.

Nous avons le plaisir de vous informer que le vide-greniers organisé par l'Association de quartier Fleury Arthelon pourra avoir lieu cette année et se déroulera **samedi 21 mai 2022**, de 9 heures à 18 heures.

Cette manifestation, comme les années précédentes, se tiendra :

- ✓ Rue d'Arthelon et rue Henri Barbusse (entre le rond-point d'Arthelon et la Croix-Rouge).
- ✓ Rue Hérault (de la rue d'Arthelon à l'entrée du Parc Paumier).

Nous vous rappelons que les emplacements sont réservés en priorité aux habitants du quartier, et aux adhérents 2022. Le périmètre du quartier est défini sur le site de l'Association.

Pour être complet votre dossier doit comprendre 1) le coupon de réservation 2) le registre des vendeurs ci-joint 3) une enveloppe timbrée à vos nom et adresse 4) 1 ou 2 chèques selon que vous adhérez à l'association ou non.

Envoyez votre dossier à : Association Fleury Arthelon, 7 rue d'Arthelon 92190 Meudon. (Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.)

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée.

Dès que la totalité des stands sera réservée, un message sera publié sur le site fleury-arthelon.org et les dossiers qui n'auront pu être retenus seront renvoyés aux destinataires.

Le nombre d'emplacements est limité à 2 maximum par famille y compris l'emplacement jeune.

Les affectations des emplacements seront adressées aux intéressés la semaine du 2 mai, en utilisant l'enveloppe timbrée fournie lors de l'inscription.

Nous remercions les adhérents et riverains qui aident depuis des années l'équipe du Bureau et permettent la tenue de cet événement.

Pour renforcer l'équipe des organisateurs, principalement le 21 mai au matin, n'hésitez pas à vous porter volontaire.

- ✓ En prenant contact à arthelon@free.fr
- ✓ Ou bien en laissant un message sur le site <http://fleury-arthelon.org>

NB : Toute réservation vaut engagement et il ne sera procédé à aucun remboursement :

- ✓ En cas de mauvaises conditions atmosphériques.
- ✓ En cas de désistement dans les 8 jours précédant la date du vide-grenier.
- ✓ La vente par les mineurs n'est permise qu'avec une autorisation parentale et les objets vendus doivent être en rapport avec leur âge. AUCUN emplacement ne pourra être réservé ou utilisé par des professionnels, brocanteurs ou autres. Pour toute propagande politique, confessionnelle ou syndicale, l'exclusion sera immédiate. Toute publicité ne sera autorisée qu'après accord des organisateurs.